

 **AI** LE POUVOIR  
D'**AGIR**



## DÉMARCHE D'INSPECTION POUR LE SECTEUR AGRICOLE





# **DÉMARCHE D'INSPECTION**

## **POUR LE SECTEUR AGRICOLE**

## **RECHERCHE ET RÉDACTION**

Guylaine Bourque, ingénieure, conseillère-experte en prévention-inspection  
Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, CSST

François R. Granger, ingénieur et agronome, conseiller-expert en prévention-inspection  
Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, CSST

## **COLLABORATION**

Diane Fortin, coordonnatrice, Service de prévention, UPA

Camille Loiseau, consultant

Paule Pelletier, hygiéniste du travail et ergonomiste  
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Marlène Tremblay, agente de recherche  
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

Daniel Lemieux, inspecteur en prévention-inspection  
Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec, CSST

## **GESTION DE PROJET**

Benoit Parent, conseiller en concertation  
Direction du partenariat, CSST

## **SUPERVISION ET COORDINATION DE LA CONCEPTION-PRODUCTION**

Lyne Beaulé, conseillère en communication  
Direction des communications et des relations publiques, CSST

## **RÉVISION LINGUISTIQUE**

Claire Thivierge  
Fanny Provençal

## **CORRECTION DES ÉPREUVES**

Diane Méridieu  
Direction des communications et des relations publiques, CSST

## **CONCEPTION GRAPHIQUE ET INFOGRAPHIE**

Annie Perreault

## **ILLUSTRATION**

Ronald DuRepos

## **PHOTOGRAPHIES COUVERTURE ET PAGE 21**

Robert Etcheverry

## **SUIVI D'IMPRESSION ET DE DISTRIBUTION**

Brigitte Holca  
Direction des communications et des relations publiques, CSST

## **IMPRESSION**

Imprimerie de la CSST

## **REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier de leur collaboration Mlle Marie-Philip Brisson  
et M. Jean-Guy Brisson, de la Ferme Bri Mer inc., à Sainte-Barbe, qui figurent  
sur la photo de la page couverture.

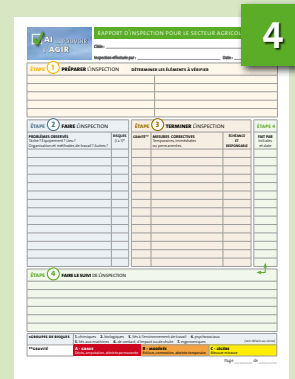
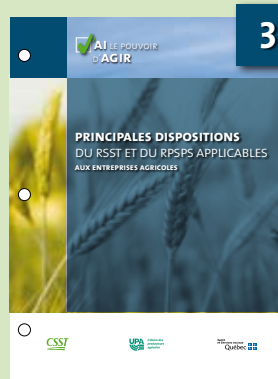
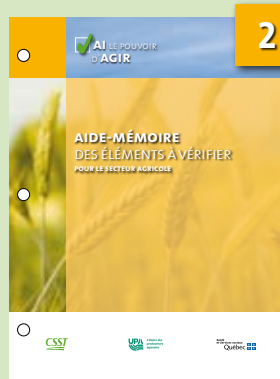
ISBN 978-2-550-60691-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-60692-5 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>ÉTAPE 1 : PRÉPARER L'INSPECTION</b>	<b>10</b>
<b>ÉTAPE 2 : FAIRE L'INSPECTION</b>	<b>13</b>
<b>ÉTAPE 3 : TERMINER L'INSPECTION</b>	<b>14</b>
<b>ÉTAPE 4 : FAIRE LE SUIVI DE L'INSPECTION</b>	<b>15</b>
<b>POUR EN SAVOIR PLUS</b>	<b>16</b>
Documents	16
Sites Web	16
Références	16
<b>GROUPES DE RISQUES</b>	<b>17</b>
1. Risques chimiques (santé et sécurité)	18
2. Risques biologiques (santé)	18
3. Risques liés à l'environnement de travail (santé et sécurité)	19
4. Risques psychosociaux (santé)	19
5. Risques liés aux machines (sécurité)	20
6. Risques de contact, d'impact ou de chute (sécurité)	20
7. Risques ergonomiques (santé)	21
<b>RAPPORTS D'INSPECTION</b>	<b>22</b>



La collection *J'ai le pouvoir d'agir – Je fais ma tournée d'inspection*, constituée de quatre cahiers, vous propose une démarche de prévention efficace pour repérer vous-même les risques que comporte votre entreprise agricole et pour apporter les correctifs appropriés.



## TRAVAILLER SUR UNE FERME, C'EST DANGEREUX!

- En 2009 seulement, la CSST a indemnisé 992 accidents du travail et 30 cas de maladies professionnelles dans le secteur agricole.
- Au Québec, on compte au total 20 accidents mortels par année. Toutefois, trois seulement sont déclarés à la CSST. Les causes d'accidents mortels les plus fréquentes sont le tracteur, suivi de la machinerie et des chutes de hauteur.

Ces chiffres vous paraissent alarmants ? Pourtant, vous êtes bien placé pour savoir que le travail dans une entreprise agricole comporte de nombreux dangers. Vous savez aussi que ces risques peuvent causer des accidents et des problèmes de santé ayant souvent des conséquences très graves.





## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR **RÉDUIRE** LES RISQUES SUR VOTRE FERME ?

### L'INSPECTION, UN MOYEN PRIVILÉGIÉ POUR IDENTIFIER LES RISQUES

Vous savez qu'il est possible de prévenir les accidents et d'éviter ainsi les drames personnels et familiaux qu'ils provoquent.

Comment ?

- En vous engageant à faire régulièrement une inspection ciblée ;
- En ayant la volonté d'améliorer les conditions de santé et de sécurité.

Une inspection vous permet d'identifier les risques avant que ne surviennent des accidents ou des maladies professionnelles.

D'ailleurs, la Loi sur la santé et la sécurité du travail oblige tout employeur à identifier, à contrôler et à éliminer les risques pour la santé et la sécurité de ses travailleurs. Elle stipule aussi que ceux-ci doivent participer à cette démarche.





## L'INSPECTION CIBLÉE

Cette brochure propose une démarche d'inspection « une cible à la fois ». Il s'agit de diviser la ferme en plusieurs « zones d'activité » et de les inspecter une à une. Cette façon de faire permet d'identifier les risques associés à une étape de la production, à un lieu de travail précis, à un groupe d'équipements ou, encore, à une tâche particulière.

Par exemple :

- Inspecter le travail de nettoyage des poulaillers ;
- Inspecter l'atelier de la ferme ;
- Inspecter une catégorie d'équipements (par exemple, les tracteurs et autres machines automotrices) ;
- Inspecter une tâche pour définir les risques de troubles musculosquelettiques qu'elle peut présenter.

## UNE INSPECTION EFFICACE SE DÉROULE **EN QUATRE ÉTAPES** :

- 1** PRÉPARER L'INSPECTION
- 2** FAIRE L'INSPECTION
- 3** TERMINER L'INSPECTION
- 4** FAIRE LE SUIVI DE L'INSPECTION

ÉTAPE

1

PRÉPARER L'INSPECTION



**LE SUCCÈS D'UNE INSPECTION PASSE PAR UNE PRÉPARATION RIGOUREUSE. PRENEZ UN TEMPS D'ARRÊT ET PRÉPAREZ L'INSPECTION EN VOUS POSANT TROIS QUESTIONS :**

**QUI? QUOI? QUAND?**

**QUI FAIT L'INSPECTION ?**

La réalisation de l'inspection peut être confiée à un membre de la direction ou à l'un de ses représentants. Cette personne doit bien connaître l'entreprise, être objective, rigoureuse et sensible à la santé et à la sécurité des gens qui travaillent à la ferme. Il est recommandé qu'elle se fasse accompagner par un employé. À deux, on augmente nos chances de ne rien oublier.

Dans certains cas, par exemple pour l'inspection d'extincteurs, de systèmes électriques, de fondations et de l'état des silos à fourrage, n'hésitez pas à faire appel à des spécialistes qui connaissent bien les normes applicables. Votre inspection n'en sera que plus efficace !

**QUOI VÉRIFIER ?**

Pour déterminer ce que vous devriez vérifier, commencez par cibler un lieu ou une étape de production.

Ensuite, il faut avoir une idée des risques que ce lieu de travail ou cette étape de production peut présenter avant d'en faire l'inspection. Considérez les dangers associés aux bâtiments, à la machinerie et aux divers autres équipements. Mais ne vous limitez pas qu'à l'aspect matériel. Une bonne inspection tient compte aussi des risques liés aux tâches et aux diverses activités de la ferme.

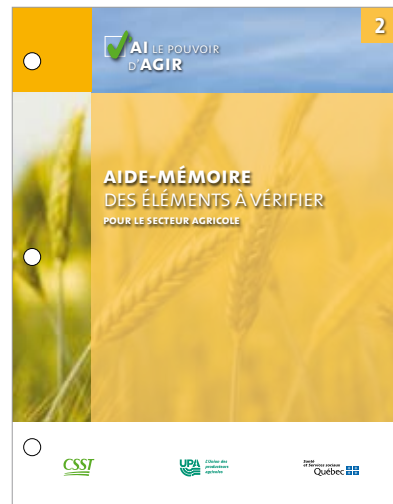


FIGURE 1

- Les lieux, les équipements et les méthodes de travail sont-ils toujours sécuritaires ?
- Les personnes affectées aux diverses tâches ont-elles la formation, l'expérience et les aptitudes requises ?
- Les personnes sont-elles supervisées adéquatement ?

Plusieurs sources d'information peuvent vous aider à faire la liste des éléments à vérifier :

## A) INFORMATION DE BASE

### La réglementation :

La réglementation établit les normes minimales à respecter en matière d'aménagement, d'équipement, de matériel, d'environnement de travail, de mesures d'urgence, etc. (fig. 2)

### L'aide-mémoire d'inspection :

L'aide-mémoire que comporte la présente collection (fig. 1) vous aidera à déterminer les éléments à vérifier lors de l'inspection.

### Les publications spécialisées :

Les publications spécialisées et les outils offerts par la CSST, l'UPA, le réseau de la santé et autres organismes s'occupant de la santé et de la sécurité du travail vous aideront à vous renseigner sur les risques, les méthodes sécuritaires, les éléments à vérifier, les dispositifs de protection, etc.

### Les manuels et fiches de produits :

Les manuels et les fiches des fabricants présentent les modes d'emploi et les consignes de sécurité propres à l'équipement ou aux produits. On y retrouve souvent la liste des éléments à inspecter et à entretenir.

## B) INFORMATION SUR VOTRE ENTREPRISE

### Les accidents :

Prenez en compte les maladies professionnelles et les accidents du travail qui sont survenus dans votre exploitation agricole ou les plus fréquents dans votre domaine de production.

### Les travailleurs :

La collaboration des travailleurs est essentielle pour identifier les risques liés aux équipements, aux lieux et aux méthodes de travail. Leurs commentaires peuvent vous fournir des pistes de vérification au cours de l'inspection.

### Les correctifs précédents :

Incluez dans votre liste d'éléments à inspecter les correctifs que vous avez implantés à la suite d'inspections précédentes pour vérifier s'ils sont toujours en place et encore efficaces.

## QUAND FAIRE L'INSPECTION ?

Selon le cas, vous devriez faire une inspection une fois par semaine, par mois ou par saison. Demandez-vous quel est le meilleur moment pour la faire, puis établissez un calendrier d'inspection selon le cycle annuel de vos activités et de votre production. Informez vos employés et les membres de votre famille de la démarche d'inspection.

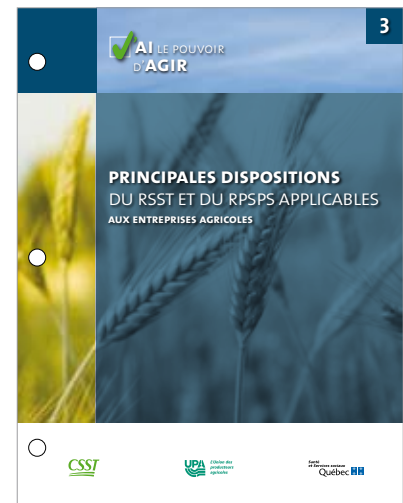


FIGURE 2

# ... PRÉPARER L'INSPECTION

Après avoir consulté la réglementation, questionné les travailleurs, passé en revue les manuels et fiches de produits, et enfin scruté l'*Aide-mémoire des éléments à vérifier pour le secteur agricole*, vous avez une meilleure idée des risques présents sur votre ferme. Vous êtes maintenant prêt à noter les éléments précis que vous allez inspecter.

- Inscrivez à l'étape 1 du **Rapport d'inspection** (voir à la page 23 de ce document) les éléments à vérifier quant au lieu, à l'équipement ou à la tâche à inspecter.

**AI LE POUVOIR D'AGIR** | **RAPPORT D'INSPECTION POUR LE SECTEUR AGRICOLE** | **4**

Cible : \_\_\_\_\_  
 Inspection effectuée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**ÉTAPE 1 PRÉPARER L'INSPECTION** DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER


**ÉTAPE 2 FAIRE L'INSPECTION** | **ÉTAPE 3 TERMINER L'INSPECTION** | **ÉTAPE 4**

PROBLÈMES OBSERVÉS Tâche ? Équipement ? Lieu ? Organisation et méthodes de travail ? Autres ?	RISQUES (1 à 7)*	GRAVITÉ**	MESURES CORRECTIVES Temporaires, immédiates ou permanentes	ÉCHÉANCE ET RESPONSABLE	FAIT PAR Initiales et date

**ÉTAPE 4 FAIRE LE SUIVI DE L'INSPECTION**


**\*GROUPE DE RISQUES** 1. chimiques 2. biologiques 3. liés à l'environnement de travail 4. psychosociaux  
 5. liés aux machines 6. de contact, d'impact ou de chute 7. ergonomiques (voir détails au verso)

**\*\*GRAVITÉ** **A - GRAVE** Décès, amputation, atteinte permanente | **B - MODÉRÉE** Brûlure, commotion, atteinte temporaire | **C - LÉGÈRE** Blessure mineure

Page \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

ÉTAPE

2

FAIRE L'INSPECTION

**FAITES L'INSPECTION EN FONCTION DES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER. NOTEZ LES PROBLÈMES ET LES MANQUEMENTS AUX RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ.**

› **Inscrivez vos observations à l'étape 2 du Rapport d'inspection.**

Comment faire une tournée d'inspection ? Ces quelques conseils peuvent vous aider :

- Observez d'abord l'ensemble d'un lieu ou d'une tâche pour bien évaluer la situation.
- Regardez attentivement de l'extérieur vers l'intérieur d'un lieu et du plus gros objet au plus petit.
- Faites les vérifications au début d'un quart de travail, dès qu'il y a un changement de situation ou dès qu'une nouvelle tâche s'ajoute au travail habituel.
- Parlez à vos employés et demandez-leur de vous signaler les situations dangereuses.
- Observez un travailleur faire sa tâche.
- Établissez des faits et non des fautes. Ne cherchez pas à blâmer quelqu'un. Utilisez plutôt des formulations comme celle-ci : « On a observé que les outils électriques et les rallonges n'étaient pas rangés après usage. »



**N'OUBLIEZ PAS :**

- › Le fait de travailler de la même façon depuis longtemps n'est pas un gage de sécurité !
- › Respectez vous-même les consignes de sécurité. Votre comportement doit être exemplaire. C'est une question de crédibilité !
- › Au cours d'une inspection, faites cesser les travaux si vous constatez un danger qui peut avoir des conséquences graves pour la santé ou la sécurité d'un travailleur. Par exemple, interdisez immédiatement l'utilisation d'une vis à grain tant qu'elle n'est pas munie d'un protecteur d'entrée.

ÉTAPE

3

TERMINER L'INSPECTION

APRÈS LA TOURNÉE D'INSPECTION, IL FAUT PRENDRE LE TEMPS D'ANALYSER LES PROBLÈMES CONSTATÉS AFIN DE DÉTERMINER LES MESURES CORRECTIVES LES PLUS APPROPRIÉES.

Complétez l'étape 3 du **Rapport d'inspection** de la façon suivante :

- Évaluez la gravité des conséquences probables de ces risques selon le tableau ci-contre.
- Déterminez les correctifs à mettre en place : par exemple, protéger une machine, modifier une méthode de travail, donner de la formation, mieux superviser les travailleurs...
  - Au besoin, référez-vous aux documents que vous avez consultés pour préparer votre inspection (règlements, manuels, guides, etc.) ou, encore, demandez l'avis d'un spécialiste pour trouver le correctif le plus approprié (par exemple, un ingénieur pour la sécurité des machines, un ergonome pour les postures contraignantes ou répétitives).
  - Tenez compte des solutions que vos travailleurs proposent.
  - Prévoyez des mesures pour que les correctifs restent en place et demeurent efficaces.

- Assurez-vous que les correctifs retenus sont conformes à la réglementation.
- Fixez un échéancier et nommez des responsables de la mise en place des correctifs.
  - Inscrivez cet échéancier sur le calendrier de la ferme.

CONSÉQUENCES PROBABLES	GRAVITÉ
<b>A - Décès, amputation, atteinte permanente</b>	Grave
<b>B - Brûlure, commotion, atteinte temporaire</b>	Modérée
<b>C - Blessure mineure</b>	Légère

**UN MOT D'ORDRE : ÉTABLIR DES PRIORITÉS !**

On peut rarement tout corriger à la fois, faute de temps, de ressources ou d'argent. Quels problèmes devez-vous traiter en priorité ? Concentrez-vous d'abord sur les plus urgents, soit ceux qui peuvent avoir les conséquences les plus graves, par exemple des décès ou des amputations.

## ÉTAPE

## 4

## FAIRE LE SUIVI DE L'INSPECTION

**L'ÉTAPE FINALE EST CRUCIALE. APRÈS AVOIR ÉTABLI DES PRIORITÉS ET FIXÉ UN ÉCHÉANCIER, IL FAUT METTRE EN PLACE LES CORRECTIFS RETENUS. IL EST DONC ESSENTIEL DE FAIRE UN SUIVI POUR S'ASSURER QUE LES CORRECTIFS RETENUS SONT APPORTÉS SELON L'ÉCHÉANCIER PRÉVU.**

› **Inscrivez la date de la mise en place des correctifs à l'étape 4 du Rapport d'inspection.**

Vérifiez si les correctifs retenus ont effectivement été mis en place. Si ce n'est pas le cas pour l'un d'eux, indiquez pourquoi et ce que vous devez faire pour remédier à la situation.

### POUR UN MILIEU DE TRAVAIL SANS DANGER

En faisant régulièrement des inspections sur votre exploitation agricole, vous vous donnez le pouvoir d'agir sur les risques pour la santé et la sécurité des membres de votre famille et de vos travailleurs.

Informez-les des résultats des inspections et des correctifs mis en place. Tous seront plus motivés à participer à vos moyens d'action, surtout si vous les encouragez à contribuer à l'identification des risques, à fournir des idées de solutions, à aider un collègue ou à corriger une situation dangereuse.

### APRÈS L'IMPLANTATION D'UN CORRECTIF

Vous devez appliquer des mesures pour que le correctif reste en place et qu'il demeure efficace. Il peut s'agir de :

- › donner de l'information et de la formation aux travailleurs ;
- › vérifier régulièrement qu'ils respectent les méthodes de travail et les consignes de sécurité ;
- › s'assurer qu'ils font les vérifications d'usage avant de démarrer une machine ;
- › inspecter les correctifs mis en place.

Cela aura comme effet d'améliorer votre bilan en santé et en sécurité du travail. Vous éviterez ainsi qu'il se produise des accidents qui peuvent parfois être très graves, voire mortels. Tous y gagneront.





PHOTO : FRANÇOIS LARIVIÈRE

## POUR EN SAVOIR PLUS

### DOCUMENTS

- la réglementation
- les manuels des fabricants
- les publications de la CSST : les guides techniques, les outils sur les groupes de risques et l'aide-mémoire pour l'inspection, etc.

### SITES WEB

- Site de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) :  
**[www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)**  
**[www.csst.qc.ca/agriculture](http://www.csst.qc.ca/agriculture)**
- Site du réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT) :  
**[www.santeautravail.qc.ca](http://www.santeautravail.qc.ca)**
- Site de l'Union des producteurs agricoles :  
**[www.upa.qc.ca](http://www.upa.qc.ca)**  
**[www.prevention.upa.qc.ca](http://www.prevention.upa.qc.ca)**
- Site des associations sectorielles paritaires (ASP)<sup>1</sup> :  
**[www.preventionenligne.com](http://www.preventionenligne.com)**

### RÉFÉRENCES

CSST, 1998. *Guide de prévention en milieu de travail à l'intention des entreprises agricoles*. Commission de la santé et de la sécurité du travail, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et le ministère de la Santé et des Services sociaux. DC 200-16083. ISBN 2-550-33660-7.

CSST, 2000. *Guide de prévention en milieu de travail à l'intention de la petite et de la moyenne entreprise*. Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec. DC 200-16082. ISBN 2-550-36335-3.



# **GROUPES DE RISQUES POUR LE SECTEUR AGRICOLE**

Cette section dresse un portrait de l'ensemble des risques potentiellement présents dans le secteur agricole pour vous aider à les repérer. De plus, la connaissance de ces risques et de leurs conséquences vous aidera à former et à sensibiliser vos travailleurs, à compléter, au besoin, vos listes de vérification ainsi qu'à choisir les correctifs appropriés et vos priorités d'intervention.

## 1. RISQUES CHIMIQUES (SANTÉ ET SÉCURITÉ) : PESTICIDES, CARBURANTS, HUILES, SOLVANTS, GAZ D'ÉCHAPPEMENT, ETC.

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Matières dangereuses (nocives, toxiques, corrosives, réactives, tératogènes, cancérogènes, mutagènes, irritantes)</li> <li>▶ Matières combustibles, inflammables, comburantes, explosives</li> <li>▶ Gaz, fumées, liquides, solides, brouillards</li> <li>▶ Poussières, fibres</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dommages à la santé, brûlures chimiques</li> <li>▶ Intoxications, irritations</li> <li>▶ Maux de tête</li> <li>▶ Problèmes respiratoires, dermatoses</li> <li>▶ Dommages résultant d'incendies ou d'explosions</li> <li>▶ Décès</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pesticides (herbicides, insecticides, fongicides, rodenticides, larvicides, algicides, fumigants, etc.), plantes et sols traités</li> <li>▶ Solvants, nettoyeurs, désinfectants, etc.</li> <li>▶ Carburants, huiles pour moteurs, huiles hydrauliques, lubrifiants, etc.</li> <li>▶ Amiante (sources diverses), etc.</li> <li>▶ Médicaments pour animaux, minéraux et additifs dans les aliments, etc.</li> <li>▶ Engrais minéraux, ammoniac anhydre, etc.</li> <li>▶ Gaz d'entreposage (atmosphères contrôlées, silos, lisiers, fumiers, etc.)</li> <li>▶ Gaz d'échappement et de combustion, CO, fumées de soudage, couveuses, chauffage, générateurs de CO<sup>2</sup>, etc.</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>

## 2. RISQUES BIOLOGIQUES (SANTÉ) : MICROORGANISMES, PLANTES TOXIQUES, POUSSIÈRES VÉGÉTALES ET ANIMALES, ETC.

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agents infectieux (bactéries, virus, parasites, prions, champignons)</li> <li>▶ Agents allergènes (pollen, venin d'insecte, acariens, poils et salive d'animaux, etc.)</li> <li>▶ Toxines (alcaloïdes, endotoxines, mycotoxines, etc.)</li> <li>▶ Poussières végétales et animales, pollen, spores</li> </ul> <p>Vecteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plantes toxiques ou allergènes</li> <li>▶ Céréales, foin et autres provendes</li> <li>▶ Vermine et animaux sauvages</li> <li>▶ Insectes piqueurs ou suceurs</li> <li>▶ Animaux domestiques</li> <li>▶ Humains</li> <li>▶ Sols, poussières, eaux de surface (irrigation), puits contaminés</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Zoonoses diverses selon les élevages</li> <li>▶ Bactéries : tétanos, salmonellose, yersiniose, maladie de Lyme, etc.</li> <li>▶ Virus : grippe, rage, virus du Nil occidental, etc.</li> <li>▶ Parasites : cryptosporidiose, toxoplasmose, giardiase, etc.</li> <li>▶ Prions : maladie de la vache folle (ESB)</li> <li>▶ Champignons ou moisissures : dermatites, poumon du fermier, etc.</li> <li>▶ Poussières agricoles : asthme, fièvre des céréales, bronchite chronique, allergies des voies respiratoires, syndrome toxique par exposition aux poussières organiques, etc.</li> <li>▶ Plantes : irritations, brûlures, dermatites, allergies, etc.</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Animaux de ferme porteurs de maladies ou de parasites</li> <li>▶ Cadavres d'animaux de ferme</li> <li>▶ Flore environnante (herbe à puce, ortie, panais sauvage, herbe à poux, berce du Caucase, etc.)</li> <li>▶ Pigeons, rats, souris, rats laveurs, renards, cerfs, sauvagine, etc.</li> <li>▶ Poussières contaminées par des déjections ou par des moisissures</li> <li>▶ Foin et paille contaminés par des moisissures</li> <li>▶ Céréales contaminées par des mycotoxines</li> <li>▶ Litières, fumiers et lisiers, composts</li> <li>▶ Guêpes, moustiques, poux, mites, tiques, etc.</li> <li>▶ Inoculant de semences, inoculant d'ensilage</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>

**3. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (SANTÉ ET SÉCURITÉ) : ÉLECTRICITÉ, BRUIT, RADIATIONS, ETC.**

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bruit, vibrations</li> <li>▶ Électricité (conducteurs sous tension, éléments de machines sous tension, phénomènes électrostatiques)</li> <li>▶ Ambiance thermique froide ou chaude</li> <li>▶ Objets ou matériaux à des températures extrêmes (hautes ou basses)</li> <li>▶ Rayonnement de source de chaleur</li> <li>▶ Radiations, rayonnement de basse fréquence, de fréquence radio, micro-ondes, rayons X et rayons gamma</li> <li>▶ Laser ou lumière infrarouge, visible ou ultraviolette (p. ex. rayon UV du soleil)</li> <li>▶ Étendue d'eau libre, lisier entreposé</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Détérioration de l'acuité auditive, de l'équilibre</li> <li>▶ Fatigue, stress, baisse de la vigilance</li> <li>▶ Choc ou brûlure électrique</li> <li>▶ Électrisation (sans décès)</li> <li>▶ Électrocution (avec décès)</li> <li>▶ Coup de chaleur, hypothermie</li> <li>▶ Brûlure, engelure</li> <li>▶ Troubles neurologiques et ostéo-articulaires</li> <li>▶ Troubles vasculaires, maladie de Raynaud, inconfort (engourdissement)</li> <li>▶ Mutations génétiques</li> <li>▶ Noyade</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tracteurs et autres machines, VTT</li> <li>▶ Scie à chaîne et autres outils motorisés</li> <li>▶ Lignes électriques, panneaux de contrôle, électrification des bâtiments, machines et outils électriques, ventilation, éclairage, etc.</li> <li>▶ Exposition au soleil</li> <li>▶ Exposition à l'arc électrique d'une soudeuse</li> <li>▶ Travail à la chaleur (champ, fenil, etc.)</li> <li>▶ Réservoirs à lisier, étang d'irrigation, bassins piscicoles</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>

**4. RISQUES PSYCHOSOCIAUX (SANTÉ) : STRESS, DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE, VIOLENCE, HARCÈLEMENT, ETC.**

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Intensification du travail causée par des contraintes de temps, les conditions météorologiques, une clientèle difficile</li> <li>▶ Manque de formation, d'entraînement et de supervision pour réaliser une tâche</li> <li>▶ Violence, harcèlement psychologique</li> <li>▶ Isolement, absence de communication avec d'autres personnes, alcoolisme, toxicomanie, etc.</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stress, problèmes de sommeil, dépression</li> <li>▶ Maladies psychosomatiques, effets psychophysiologiques, pathologies physiques (maux de dos, douleurs dans les membres, etc.)</li> <li>▶ Faible estime de soi, manque de concentration, colères plus fréquentes</li> <li>▶ Troubles du comportement</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stress lié aux finances de l'entreprise (récoltes détruites, maladie dans l'élevage, endettement élevé, crise nationale ou internationale, etc.)</li> <li>▶ Stress lié aux périodes de pointe (conditions climatiques, bris de machinerie, besoin de main-d'œuvre, etc.)</li> <li>▶ Surcharge de travail, horaires irréguliers, difficultés à prendre des vacances, etc.</li> <li>▶ Dévalorisation sociale de la profession (conflits liés aux odeurs, au bruit, à l'environnement, etc.)</li> <li>▶ Transformation d'espaces ruraux en espaces urbains</li> <li>▶ Contraintes légales et réglementaires</li> <li>▶ Relations humaines, relations hommes-femmes, relations avec les employés</li> <li>▶ Etc.</li> </ul>



## 5. RISQUES LIÉS AUX MACHINES (SÉCURITÉ) : MACHINES, TRACTEURS, OUTILS, ETC.

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Machines dangereuses</li> <li>› Pièces et outils en mouvement, angles rentrants (des rouleaux, des convoyeurs)</li> <li>› Formes dangereuses (tranchantes, pointues, etc.), surfaces rugueuses</li> <li>› Résistance mécanique insuffisante (rupture, éclatement, flexion)</li> <li>› Accumulation d'énergie à l'intérieur d'une machine causée par des ressorts, des gaz ou des liquides sous pression (pneumatique, hydraulique), de l'électricité (batteries)</li> <li>› Énergie résiduelle mécanique (volant d'inertie, ou « flywheel », couteaux de faucheuse) et thermique (liquide de refroidissement, système d'échappement moteur, etc.)</li> <li>› Particules projetées</li> <li>› Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Fracture, entorse, foulure</li> <li>› Coupure, lacération, sectionnement de membre</li> <li>› Perforation, piqûre, irritation</li> <li>› Écorchure, égratignure, ecchymose, contusion</li> <li>› Brûlure, brûlure par friction</li> <li>› Écrasement</li> <li>› Blessures multiples</li> <li>› Décès</li> <li>› Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Tracteurs et autres machines, prises de force, arbres de transmission, vis à grain, hache-paille, faucheuses, presses à foin, enrobeuses, moissonneuses-batteuses, mélangeurs, convoyeurs, etc.</li> <li>› Composants hydrauliques des machines et de leurs accessoires</li> <li>› Outils hydrauliques et pneumatiques, etc.</li> <li>› Outils motorisés et machines-outils</li> <li>› Pneus, tuyaux des arroseuses, tuyaux hydrauliques, tuyaux pneumatiques</li> <li>› Couteaux, sérateurs, scies, seringues et autres outils manuels tranchants ou piquants</li> <li>› Etc.</li> </ul>

## 6. RISQUES DE CONTACT, D'IMPACT OU DE CHUTE (SÉCURITÉ) : ANIMAUX, VÉHICULES, ÉCHELLES, ETC.

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Animaux dangereux ou nerveux</li> <li>› Travail en hauteur</li> <li>› Chute d'objets</li> <li>› Planchers glissants ou irréguliers</li> <li>› Explosions</li> <li>› Véhicules</li> <li>› Ensevelissement</li> <li>› Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Fracture, entorse, foulure</li> <li>› Coupure, lacération, sectionnement de membre</li> <li>› Écorchure, égratignure, ecchymose, contusion</li> <li>› Écrasement, suffocation</li> <li>› Blessures multiples</li> <li>› Commotion</li> <li>› Décès</li> <li>› Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Coups de tête, de sabot, morsures, etc.</li> <li>› Échelles, échafaudages, escaliers, mezzanines</li> <li>› Marchepieds des tracteurs et des véhicules automoteurs, accès aux niveaux supérieurs d'une machine, remorques</li> <li>› Abattage d'arbres, piles de balles de foin ou de paille</li> <li>› Tranchée, excavation, grains entreposés, etc.</li> <li>› Bâtiments divers (bâtiments d'élevage, entrepôts, ateliers, etc.), systèmes de manutention des lisiers et des fumiers</li> <li>› Déplacements routiers ou autres (utilisation de tracteurs, transport de travailleurs, livraisons, emplettes, etc.), VTT, cours et chemins de ferme</li> <li>› Etc.</li> </ul>

## 7. RISQUES ERGONOMIQUES (SANTÉ) : MANUTENTION DE CHARGES, MOUVEMENTS RÉPÉTITIFS, POSTURES CONTRAIGNANTES, ETC.

Formes	Conséquences	Exemples en agriculture
<ul style="list-style-type: none"> <li>› Postures contraignantes (non neutres), efforts, mouvements répétitifs</li> <li>› Manutentions fréquentes, absence de micropauses</li> <li>› Efforts excessifs, travail debout, accès difficile à l'espace de travail</li> <li>› Éclairage inadéquat</li> <li>› Mauvaise visibilité, mauvaise disposition des commandes</li> <li>› Vibrations</li> <li>› Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Effets physiologiques (troubles musculosquelettiques)</li> <li>› Entorses lombaires, hernies discales, etc.</li> <li>› Maladie de Raynaud</li> <li>› Douleurs chroniques</li> <li>› Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Postes de conduite (tracteur, batteuse, etc.)</li> <li>› Postes de travail (triage des fruits ou des légumes, travail à l'ordinateur, etc.)</li> <li>› Manutention de charges (sacs de moulée, d'engrais, bidons de pesticides, etc.), manutention des animaux</li> <li>› Tâches répétitives (taille des arbres fruitiers, traite des vaches, etc.)</li> <li>› Manipulation d'outils vibrants (scie à chaîne)</li> <li>› Etc.</li> </ul>



En plus de protéger les travailleurs du soleil, cette cueilleuse motorisée contribue à réduire les risques de lésions associés à la cueillette et à la manutention des fraises.

Cible : Vis à grain portative

Inspection effectuée par : Robert, accompagné de Mario

Date : 2 juillet

ÉTAPE 1 PRÉPARER L'INSPECTION		DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER		Robert 29/06
- Copie du manuel accessible		- Autocollants d'avertissement et de sécurité		
- Points d'inspection du fabricant		- Aires de travail de niveau et dégagées		
- Procédures : travail, déburrage, nettoyage				
- Protecteurs en place, complets et en bon état*				
- Treuil, câble et attaches				

ÉTAPE 2 FAIRE L'INSPECTION	
PROBLÈMES OBSERVÉS Tâche? Équipement? Lieu? Organisation et méthodes de travail? Autres?	RISQUES (1 à 7)*
i) Protecteur incomplet sur l'arbre de transmission supérieur	5
ii) Treuil et câble en mauvais état	6
iii) Une main peut passer à travers le protecteur d'entrée	5

ÉTAPE 3 TERMINER L'INSPECTION		
GRAVITÉ**	MESURES CORRECTIVES Temporaires, immédiates ou permanentes	ÉCHÉANCE ET RESPONSABLE
A	i + ii) Utilisation interdite de la vis	Robert 2/07
A	i + ii) Correction du protecteur et remplacement du treuil et du câble	Mario 1 <sup>er</sup> août
C	iii) Fabriquer une trémie en métal munie d'un protecteur fixe plus sécuritaire	Robert 1 <sup>er</sup> août
	- vérifier que les protecteurs sont en place et toujours surveiller les lieux lors de l'opération	Mario à chaque utilisation

ÉTAPE 4
FAIT PAR Initiales et date
Robert 2/07
Robert 20/08
Robert 20/08

ÉTAPE 4 FAIRE LE SUIVI DE L'INSPECTION
*2 juillet : Mario m'a informé qu'un travailleur avait perdu un bras, entraîné par l'arbre de transmission au-dessus du tube de la vis. Robert 2/07
2 juillet : J'ai interdit l'utilisation de la vis non réparée (vis cadénassée). Robert 2/07
20 août : J'ai aidé Mario à installer la nouvelle trémie avec son protecteur pour vérifier que tout était ok.
Révision des consignes avec lui. Robert 20/08

<b>*GROUPES DE RISQUES</b>	1. chimiques 2. biologiques 3. liés à l'environnement de travail 4. psychosociaux 5. liés aux machines 6. de contact, d'impact ou de chute 7. ergonomiques (voir détails au verso)			
<b>**GRAVITÉ</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>A - GRAVE</b> Décès, amputation, atteinte permanente</td> <td><b>B - MODÉRÉE</b> Brûlure, commotion, atteinte temporaire</td> <td><b>C - LÉGÈRE</b> Blessure mineure</td> </tr> </table>	<b>A - GRAVE</b> Décès, amputation, atteinte permanente	<b>B - MODÉRÉE</b> Brûlure, commotion, atteinte temporaire	<b>C - LÉGÈRE</b> Blessure mineure
<b>A - GRAVE</b> Décès, amputation, atteinte permanente	<b>B - MODÉRÉE</b> Brûlure, commotion, atteinte temporaire	<b>C - LÉGÈRE</b> Blessure mineure		



Cible : \_\_\_\_\_

Inspection effectuée par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**ÉTAPE 1 PRÉPARER L'INSPECTION DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER**


**ÉTAPE 2 FAIRE L'INSPECTION**

**ÉTAPE 3 TERMINER L'INSPECTION**

**ÉTAPE 4**

PROBLÈMES OBSERVÉS Tâche ? Équipement ? Lieu ? Organisation et méthodes de travail ? Autres ?	RISQUES (1 à 7)*	GRAVITÉ**	MESURES CORRECTIVES Temporaires, immédiates ou permanentes	ÉCHÉANCE ET RESPONSABLE	FAIT PAR Initiales et date

**ÉTAPE 4 FAIRE LE SUIVI DE L'INSPECTION**


<b>*GROUPES DE RISQUES</b>	1. chimiques 2. biologiques 3. liés à l'environnement de travail 4. psychosociaux 5. liés aux machines 6. de contact, d'impact ou de chute 7. ergonomiques (voir détails au verso)			
<b>**GRAVITÉ</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="background-color: #d32f2f; color: white; padding: 2px;"><b>A - GRAVE</b> Décès, amputation, atteinte permanente</td> <td style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px;"><b>B - MODÉRÉE</b> Brûlure, commotion, atteinte temporaire</td> <td style="background-color: #f1c40f; color: white; padding: 2px;"><b>C - LÉGÈRE</b> Blessure mineure</td> </tr> </table>	<b>A - GRAVE</b> Décès, amputation, atteinte permanente	<b>B - MODÉRÉE</b> Brûlure, commotion, atteinte temporaire	<b>C - LÉGÈRE</b> Blessure mineure
<b>A - GRAVE</b> Décès, amputation, atteinte permanente	<b>B - MODÉRÉE</b> Brûlure, commotion, atteinte temporaire	<b>C - LÉGÈRE</b> Blessure mineure		

# GROUPES DE RISQUES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE SECTEUR AGRICOLE

## 1. RISQUES CHIMIQUES (SANTÉ ET SÉCURITÉ) : PESTICIDES, CARBURANTS, HUILES, SOLVANTS, GAZ

- › Matières dangereuses (nocives, toxiques, corrosives, réactives, tératogènes, cancérigènes, mutagènes, irritantes)
- › Matières combustibles, inflammables, comburantes, explosives
- › Gaz, fumées, liquides, solides, brouillards
- › Poussières, fibres
- › Etc.

## 2. RISQUES BIOLOGIQUES (SANTÉ) : ZOOSES, PLANTES TOXIQUES, POUSSIÈRES VÉGÉTALES ET ANIMALES, ETC.

- › Agents infectieux (bactéries, virus, parasites, prions, fungus)
- › Agents allergènes (pollen, venin d'insecte, acariens, poils et salive d'animaux, etc.)
- › Toxines (alcaloïdes, endotoxines, mycotoxines, etc.)
- › Poussières végétales et animales, pollen, spores

### Vecteurs

- › Plantes toxiques ou allergènes, céréales, foin et autres provendes
- › Vermine, animaux sauvages, insectes piqueurs ou suceurs
- › Humains, animaux de ferme et autres animaux domestiques
- › Sols, poussières, eaux de surface (irrigation), puits contaminés
- › Etc.

## 3. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL (SANTÉ ET SÉCURITÉ) : ÉLECTRICITÉ, BRUIT, RADIATIONS, ETC.

- › Bruit, vibrations
- › Électricité (conducteurs sous tension, éléments de machines sous tension, phénomènes électrostatiques)
- › Ambiance thermique froide ou chaude
- › Objets ou matériaux à des températures extrêmes (hautes ou basses)
- › Rayonnement de source de chaleur
- › Radiations, rayonnement de basse fréquence, de fréquence radio, micro-ondes, rayons X et rayons gamma
- › Laser ou lumière infrarouge, visible ou ultraviolette (p. ex. rayon UV du soleil)
- › Etc.

## 4. RISQUES PSYCHOSOCIAUX (SANTÉ) : STRESS, DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE, VIOLENCE, HARCÈLEMENT, ETC.

- › Intensification du travail causée par des contraintes de temps, les conditions météorologiques, une clientèle difficile
- › Manque de formation, d'entraînement et de supervision pour réaliser une tâche
- › Isolement, absence de communication avec d'autres personnes
- › Violence, harcèlement psychologique
- › Etc.

## 5. RISQUES LIÉS AUX MACHINES (SÉCURITÉ) : MACHINES, TRACTEURS, OUTILS, ETC.

- › Machines dangereuses
- › Pièces et outils en mouvement, angles rentrants (des rouleaux, des convoyeurs)
- › Formes dangereuses (tranchantes, pointues, etc.), surfaces rugueuses
- › Résistance mécanique insuffisante (rupture, éclatement, flexion)
- › Accumulation d'énergie à l'intérieur d'une machine causée par des ressorts, des gaz ou des liquides sous pression (pneumatique, hydraulique), de l'électricité (batteries)
- › Énergie résiduelle mécanique (volant d'inertie ou « flywheel », couteaux de faucheuse) et thermique (liquide de refroidissement, système d'échappement moteur, etc.)
- › Particules projetées
- › Etc.

## 6. RISQUES DE CONTACT, D'IMPACT OU DE CHUTE (SÉCURITÉ) : ANIMAUX, VÉHICULES, ÉCHELLES, ETC.

- › Animaux dangereux ou nerveux
- › Travail en hauteur
- › Chute d'objets
- › Planchers glissants ou irréguliers
- › Explosions
- › Véhicules
- › Etc.

## 7. RISQUES ERGONOMIQUES (SANTÉ) : MANUTENTION DE CHARGES, MOUVEMENTS RÉPÉTITIFS, POSTURES CONTRAIGNANTES, ETC.

- › Postures contraignantes (non neutres), efforts excessifs, travail debout, accès difficile à l'espace de travail
- › Mouvements répétitifs, manutentions fréquentes, absence de « micropauses »
- › Éclairage inadéquat, mauvaise visibilité, mauvaise disposition des commandes
- › Vibrations
- › Etc.



DC100-162Z (2010-12)



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for writing notes.



**NOTES**

Handwriting practice area consisting of 20 horizontal dotted lines.



## Pour joindre la CSST, un seul numéro : 1 866 302-CSST (2778)

### **ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

33, rue Gamble Ouest  
**Rouyn-Noranda**  
(Québec) J9X 2R3  
Télé. : 819 762-9325

2<sup>e</sup> étage  
1185, rue Germain  
**Val-d'Or**  
(Québec) J9P 6B1  
Télé. : 819 874-2522

### **BAS-SAINT-LAURENT**

180, rue des Gouverneurs  
Case postale 2180  
**Rimouski**  
(Québec) G5L 7P3  
Télé. : 418 725-6237

### **CAPITALE-NATIONALE**

425, rue du Pont  
Case postale 4900  
Succursale Terminus  
**Québec**  
(Québec) G1K 7S6  
Télé. : 418 266-4015

### **CHAUDIÈRE-APPALACHES**

835, rue de la Concorde  
**Saint-Romuald**  
(Québec) G6W 7P7  
Télé. : 418 839-2498

### **CÔTE-NORD**

Bureau 236  
700, boulevard Laure  
**Sept-Îles**  
(Québec) G4R 1Y1  
Télé. : 418 964-3959

235, boulevard La Salle  
**Baie-Comeau**  
(Québec) G4Z 2Z4  
Télé. : 418 294-7325

### **ESTRIE**

Place-Jacques-Cartier  
Bureau 204  
1650, rue King Ouest  
**Sherbrooke**  
(Québec) J1J 2C3  
Télé. : 819 821-6116

### **GASPÉSIE-ÎLES- DE-LA-MADELEINE**

163, boulevard de Gaspé  
**Gaspé**  
(Québec) G4X 2V1  
Télé. : 418 368-7855

200, boulevard Perron Ouest  
**New Richmond**  
(Québec) G0C 2B0  
Télé. : 418 392-5406

### **ÎLE-DE-MONTRÉAL**

1, complexe Desjardins  
Tour Sud, 31<sup>e</sup> étage  
Case postale 3  
Succursale Place-Desjardins  
**Montréal**  
(Québec) H5B 1H1  
Télé. : 514 906-3200

### **LANAUDIÈRE**

432, rue De Lanaudière  
Case postale 550  
**Joliette**  
(Québec) J6E 7N2  
Télé. : 450 756-6832

### **LAURENTIDES**

6<sup>e</sup> étage  
85, rue De Martigny Ouest  
**Saint-Jérôme**  
(Québec) J7Y 3R8  
Télé. : 450 432-1765

### **LAVAL**

1700, boulevard Laval  
**Laval**  
(Québec) H7S 2G6  
Télé. : 450 668-1174

### **LONGUEUIL**

25, boulevard La Fayette  
**Longueuil**  
(Québec) J4K 5B7  
Télé. : 450 442-6373

### **MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC**

Bureau 200  
1055, boulevard des Forges  
**Trois-Rivières**  
(Québec) G8Z 4J9  
Télé. : 819 372-3286

### **OUTAOUAIS**

15, rue Gamelin  
Case postale 1454  
**Gatineau**  
(Québec) J8X 3Y3  
Télé. : 819 778-8699

### **SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Place-du-Fjord  
901, boulevard Talbot  
Case postale 5400  
**Chicoutimi**  
(Québec) G7H 6P8  
Télé. : 418 545-3543

Complexe du Parc  
6<sup>e</sup> étage  
1209, boulevard du Sacré-Cœur  
Case postale 47  
**Saint-Félicien**  
(Québec) G8K 2P8  
Télé. : 418 679-5931

### **SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

145, boulevard Saint-Joseph  
Case postale 100  
**Saint-Jean-sur-Richelieu**  
(Québec) J3B 6Z1  
Télé. : 450 359-1307

### **VALLEYFIELD**

9, rue Nicholson  
**Salaberry-de-Valleyfield**  
(Québec) J6T 4M4  
Télé. : 450 377-8228

### **YAMASKA**

2710, rue Bachand  
**Saint-Hyacinthe**  
(Québec) J2S 8B6  
Télé. : 450 773-8126

Bureau 102  
26, place Charles-De Montmagny  
**Sorel-Tracy**  
(Québec) J3P 7E3  
Télé. : 450 746-1036



NAVIGUEZ AVEC ASSURANCE!  
[www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)



DC200-1059 (2010-12)

